

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant interdiction temporaire de circulation Quai Hervé MHUN

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- La loi du 05 Avril 1884, notamment ses articles 96, 97 et 98,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 ; L. 2212-2 ; L. 2213-1 à 2213-6,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route,
- La demande d'arrêté en date du 15.05.24 de M. Christophe BAILLY représentant l'association "Les Biquins",

Considérant

- La manifestation intitulée « Dîner de Quai » organisée par l'association « Les Biquins » sur le Quai de la Loire Hervé Mhun à SAINT-SATUR, du samedi 03 août 2024 au dimanche 04 août 2024,
- Qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'ensemble des participants à cette manifestation et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 : Du samedi 03 août 2024 à partir de 10 heures, jusqu'au dimanche 04 août 2024 à 12 heures, la circulation sera interdite Quai Hervé Mhun à tous véhicules, sauf les véhicules de secours, d'incendie, de Gendarmerie et de Police Municipale, sur la portion comprise entre l'intersection avec la rue Jacques Combes et l'intersection avec la rue des Ponts.

Article 2 : Du samedi 03 août 2024 à partir de 10 heures, jusqu'au dimanche 04 août 2024 à 12 heures, le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit de la manifestation.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la rue Jacques Combes et la rue des Ponts.

Article 4 : L'objet du présent arrêté sera matérialisé par une signalisation adéquate.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de SAINT-SATUR,
- Monsieur le président de l'association "Les Biquins".

Fait à SAINT-SATUR, le 16 mai 2024

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

